



COHESION SOCIALE ENTRE LES POPULATIONS, LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Solidarités

La population saint-bricienne est relativement riche, par rapport à la moyenne départementale et les inégalités sont maîtrisées. Mais certaines tranches de la population — les jeunes, les seniors et les familles monoparentales — sont de plus en plus affectées par la précarité - et donc plus demandeuses d'aides. Les services sociaux disposent, pour le moment, des moyens financiers nécessaires pour répondre à ces demandes en nombre croissant, excepté en matière de logement, où l'offre est saturée.

1. Une population relativement riche et des inégalités maîtrisées, mais des demandes d'aide sociale en nombre croissant

- Des revenus plus élevés que dans le reste du département et une population en grande majorité propriétaire

Le revenu moyen saint-bricien est de 28 021 euros contre 25 281 euros en moyenne dans le département. On constate une rupture importante avec celui des habitants de l'agglomération voisine, Sarcelles, qui s'élève seulement à 16 518 euros. Par ailleurs, le nombre de foyers fiscaux imposables est supérieur de 6,6 points à celui du département, ce qui vient confirmer la position privilégiée de la population saint-bricienne.

66,5 % de la population est propriétaire contre seulement 58,1 % dans le département du Val d'Oise et 34,2 % à Sarcelles.

- Des inégalités de revenus maîtrisées et une représentation relativement importante de cadres et de professions intermédiaires

En 2009, le rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres était de 4,5, alors que ce même rapport atteignait 6 dans le Val d'Oise et 7,3 en Île-de-France.

La répartition socioprofessionnelle des actifs confirme la concentration, sur le territoire, de personnes relativement qualifiées. Avec 18,6 % de cadres et de professions intellectuelles supérieures, la population se situe légèrement au-dessus de la moyenne départementale (17,8 %), et nationale (16 %). Les professions intermédiaires représentent 31 % de la population active contre 28 % en moyenne dans le département.

Solidarités

▪ Un taux de chômage relativement faible excepté chez les séniors

Le taux de chômage de la population est faible. À 9,5 %, il se situe 1,8 point en dessous du taux départemental.

Pour les séniors, la situation s'inverse, le taux de chômage des 55-64 ans atteint 12 %. Il est supérieur de 2,5 points à la moyenne départementale et de 3,5 points à la moyenne nationale.

Au regard du développement durable, les séniors en fin de carrière pourraient donc utilement bénéficier d'un accompagnement spécifique, leur offrant une information claire sur leurs droits et sur les dispositifs de retour à l'emploi adaptés à leur profil.

Cette piste peut sembler d'autant plus intéressante à étudier que le nombre de « séniors actifs » augmentera dans les dix prochaines années. Aujourd'hui, seulement 701 actifs ont entre 55 et 64 ans, mais dans dix ans, la génération suivante, qui compte plus de 2 800 actifs, aura atteint cette tranche d'âge. À cette date, si le taux de chômage des 55-64 ans atteint toujours 12 %, il y aura alors plus de 300 chômeurs chez les séniors contre seulement 84 aujourd'hui.

▪ Les 25-35 ans sont les principaux demandeurs du RSA

Sur les 68 nouvelles demandes de RSA (revenu de solidarité activé) formulées en 2010, 55 % des demandes venaient de jeunes ayant entre 25 et 35 ans. Mais ces demandes de revenu d'insertion émanent principalement de deux groupes fort différents, en terme de formation : 27,5 % d'entre eux sont diplômés du supérieur (27,5 %) ; tandis qu'à l'autre extrémité du spectre, on trouve un nombre important de personnes n'ayant pas atteint le niveau de la 3^e (22,5 %).

La grande majorité des demandeurs sont hébergés gratuitement (57,5 %). Mais 25 % ont un loyer à charge, ce qui peut générer des situations difficiles.

Les demandeurs de RSA sont appuyés par le CCAS qui instruit leurs dossiers et gère les contrats d'engagement réciproque (qui déterminent les parcours d'insertion). Mais en 2010, sur 227 bénéficiaires du RSA, 24 seulement ont repris une activité.

▪ Une évolution de la composition des familles, qui accroît leur fragilité sociale

Le modèle familial traditionnel reste prépondérant chez les Saint-Briciens, mais le nombre de familles monoparentales augmente. Or, celles-ci sont traditionnellement plus fragiles, en cas de dégradation de la conjoncture économique.

Une étude du Sénat, réalisée en 2006, indique que les familles monoparentales, qui ne représentent que 7 % des ménages, regroupent 20 % des familles pauvres.

Solidarités

Même si le modèle du ménage couple avec enfants reste dominant à Saint-Brice (41 %) et supérieur à la moyenne départementale, entre 1999 et 2008 le pourcentage de familles monoparentales a augmenté d'1 point.

- **Un territoire solidaire : le CCAS fournit un large panel d'aides mais aucune direction spécifique n'est donnée à l'action sociale**

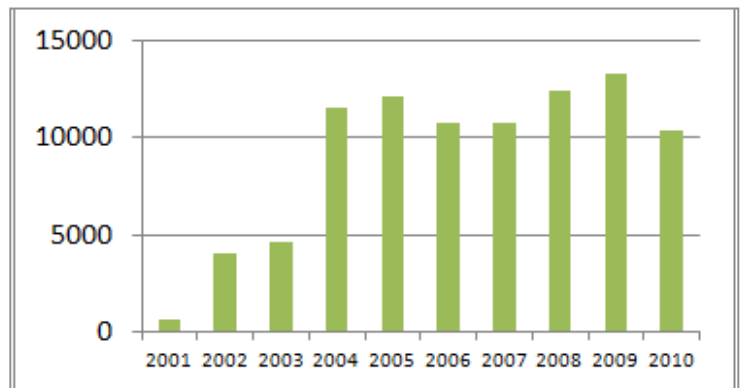
Les demandes concernant les bons alimentaires n'ont pas cessé de s'accroître depuis la création de cette aide. En 2009, le budget alloué représentait 13 260 euros alors qu'en 2001, il ne s'élevait qu'à 655 euros.

Outre les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées isolées sont de plus en plus demandeuses de cette aide.

Mais, avec l'ouverture d'une antenne des Restos du Cœur sur le territoire, le conseil d'administration du CCAS a décidé de limiter le budget alloué à cette aide à 10 360 euros en 2010 – un montant qui, aujourd'hui, suffit à répondre à la demande.

La Croix-Rouge distribue également, tout au long de l'année, des denrées alimentaires, rue de Paris.

Progression du budget consacré aux bons alimentaires



Source : rapport d'activité du CCAS (2010)

Une antenne des Restos du Cœur a ouvert sur le territoire en 2010 (à la suite de la fermeture de celle de la ville de Montmagny) : elle accueille les bénéficiaires de Saint-Brice et des villes environnantes. Afin, d'améliorer l'accessibilité du lieu aux personnes à mobilité réduite et aux personnes avec des poussettes et des chariots, la ville a réalisé des travaux.

La Ville a, de plus, choisi d'accroître le nombre d'invitations distribuées pour plusieurs événements : en 2010, 22 enfants de plus qu'en 2009 ont participé à l'Arbre de Noël organisé par le CCAS pour les familles en difficulté. Le nombre de places de cinéma, d'invitations au cirque et de journées à la mer offertes par le CCAS aux enfants des familles en difficulté a également augmenté en 2010 par rapport à 2009.

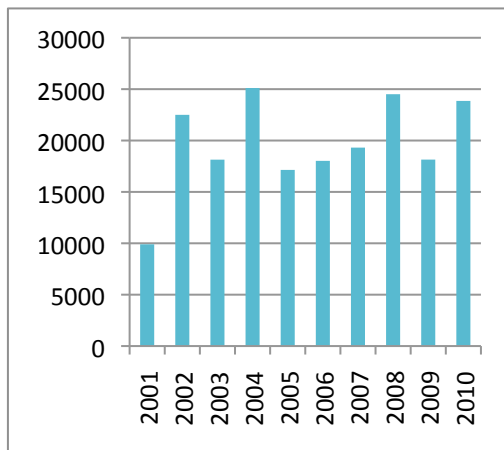
Enfin, 62 personnes ont eu recours aux services de l'écrivain public en 2010 contre 23 en 2006 – service majoritairement utilisé par les gens du voyage de Saint-Brice-sous-Forêt.

Solidarités

Le budget global des aides accordées par le CCAS a donc augmenté entre 2009 et 2010, il est passé de 18 145 euros à 23 855 euros. D'autres pics de dépenses sociales avaient eu lieu en 2008 et en 2004.

Rappel : sur les dix dernières années, le CCAS a distribué en moyenne 19 663 euros d'aides par an.

Total des aides attribuées par le conseil d'administration du CCAS



Source : rapport d'activité du CCAS (2010)

Le conseil d'administration du CCAS est composé de 13 personnes, pour moitié des membres du conseil municipal, pour l'autre, des représentants du tissu associatif, caritatif et social. Il se réunit pour statuer sur les demandes d'aides d'urgence, émanant du CCAS, des travailleurs sociaux ou des assistantes sociales du secteur, pour éviter à des foyers de basculer dans la précarité. Il s'agit d'aides au loyer (30 % des cas), d'aides au règlement des factures d'énergie (gaz, eau, électricité...), de prestations municipales (accueils de loisirs, cantine...) et d'aides exceptionnelles.

Aujourd'hui, le CCAS tente d'ajuster son offre en fonction de la demande. Mais la politique sociale de la Ville ne semble pas étayée par une vision globale des évolutions à venir, et des priorisations nécessaires pour y répondre.

La réalisation d'une analyse des besoins sociaux (ABS) du territoire pourrait permettre de pallier ce qui pourrait s'avérer comme nécessaire, pour répondre à une précarisation qui semble s'aggraver.

Rappel : la réalisation d'une ABS est impérative pour les CCAS et les CIAS depuis un décret du 6 mai 1995 mais, faute de moyens humains et financiers, peu de CCAS répondent à cette obligation légale.

Enjeux

- Lutter contre la précarisation des seniors ;

- Cibler les besoins prioritaires et donner une direction à l'action sociale ;

- Réaliser une analyse des besoins sociaux ;

- Développer des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour accompagner les « fins de carrière » et éviter aux seniors de devenir précaire.

Solidarités

2. La Ville doit faire face à un problème de saturation du logement social

- Une offre importante

La ville dispose de près de 20 % de logements sociaux dans son parc de résidences principales et cet objectif, fixé par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), sera de toute manière atteint grâce aux nouvelles constructions.

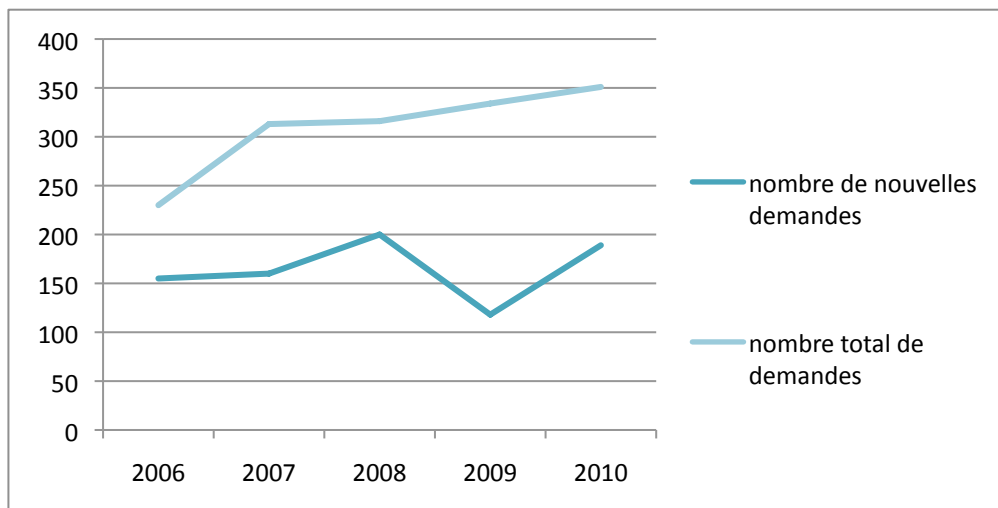
Le parc immobilier social est constitué de 869 logements dont 149 font partie du contingent communal. Les autres logements font partie des contingents des bailleurs, de la préfecture, du Conseil Régional, du 1 % patronal, etc.

Le contingent communal est la part de logements sociaux sur laquelle la Ville a la possibilité de proposer directement des candidats. La décision finale d'une attribution de logement appartient toujours au bailleur, propriétaire de la résidence.

- ... Mais très peu de logements se libèrent et le nombre de demandes augmente

À titre d'exemple, en 2011, le CCAS a reçu 689 demandes et seulement quatre logements se sont libérés dans le contingent communal.

Évolution du nombre de demandes depuis 2006



Source : rapport d'activité du CCAS (2010)

- Les nouvelles constructions permettront de mieux répartir les logements sociaux sur le territoire et d'en proposer des nouveaux de petite taille

Historiquement, les logements sociaux étaient concentrés autour de la gare, dans la résidence de la Plante aux Flamands. D'autres ont ensuite été installés dans la zone des Vergers.

Solidarités

Actuellement, le parc immobilier social est donc réparti sur quatre résidences (149 logements communaux) :

- La Plante aux Flamands (bailleur Domnis) : 498 logements
- Le Village (bailleur Immobilier 3F) : 272 logements
- Robert Desnos (bailleur Espace habitat) : 69 logements
- Derville (bailleur Domnis) : 30 logements

La Ville demande aux promoteurs d'intégrer 20 % de logement social dans leurs opérations. Pour le moment, cette règle n'est pas inscrite dans les documents d'urbanisme – elle ne peut donc pas être imposée – mais elle devrait l'être dans le nouveau PLU (plan local d'urbanisme), en cours de révision. Les promoteurs ont intégré cette demande pour concevoir leurs nouvelles opérations immobilières. Les constructions en cours permettront donc d'agrandir le parc social. Dans le centre-ville, rue Jean-Jaurès, une nouvelle résidence de 144 logements comportera 34 logements sociaux. 19 autres seront créés en centre-ville par le bailleur Domnis. La résidence les Jardins de l'Opale, située boulevard de la Gare, mettra également à disposition 23 nouveaux logements sociaux.

Répartition des logements sociaux sur le territoire



Source : Etik-Pressé, d'après cartographie et données de la Ville

- Le CCAS accompagne les habitants afin d'éviter les situations d'urgence

Deux commissions des impayés locatifs ont été créées pour éviter l'expulsion des familles. Ces commissions réunissent les bailleurs, les assistantes sociales du Conseil Général et le CCAS. Elles ont lieu une fois tous les deux mois. Les résultats du travail de la commission de la Plante aux Flamands, créée en 1995, ont déjà porté leurs fruits puisqu'il y a très peu d'expulsions à la Plante aux Flamands depuis plusieurs années. Ainsi, une nouvelle commission a été créée en 2010 avec le bailleur Immobilière 3F pour la résidence Le Village.

Le conseil d'administration du CCAS offre plusieurs aides relatives au logement : en 2010, 26 demandes d'aide au loyer ont été formulées, et le montant total versé a atteint 10 981 euros. Le CCAS a également fourni des aides EDF, GDF, enfance, impôts et mobilier. Au total, 89 dossiers d'aide ont été instruits en 2010, et 68 ont reçu une réponse positive pour un montant total de 23 855 euros.

Solidarités

- La Ville a créé une aire d'accueil pour les gens du voyage et dispose d'hébergements d'urgence

Deux hébergements d'urgence, un T2 et un T3, bénéficiant d'un agrément de l'État sont gérés par le CCAS. Les familles qui intègrent ces logements sont choisies par le CCAS en accord avec les assistantes sociales du département. L'occupation du logement est limitée à six mois et elle est accompagnée d'un suivi spécifique (signature d'une convention d'objectifs), visant la réintégration d'un logement autonome. Un loyer est demandé aux familles, équivalent à 10 % de leurs ressources, si ressources il y a.

Les structures d'accueil des gens du voyage sont gérées par la communauté de communes de l'ouest de la Plaine de France et sont en réhabilitation : 28 nouvelles places seront mises à disposition des familles prochainement sur Saint-Brice. Les gens du voyage sont intégrés à la société saint-bricienne et connus de la population : certains enfants sont scolarisés et les familles sont domiciliées à Saint-Brice. En 2010, 110 personnes (gens du voyage et sans domicile fixe) étaient domiciliées au CCAS.

Enjeux

- Recréer des parcours résidentiels ;

- Créer des logements aidés avec des loyers adaptés qui permettront une rotation des bénéficiaires des logements sociaux.

2. La Ville accompagne l'insertion professionnelle des Saint-Briciens

La compétence insertion par l'emploi est transférée à la Maison de l'emploi et de l'entreprise de la CCOPF. La Ville continue néanmoins d'offrir plusieurs dispositifs d'accompagnement.

- Le Point emploi propose un accompagnement personnalisé

Le Point emploi est un service du CCAS travaillant en partenariat avec la Maison de l'emploi et de l'entreprise de la CCOPF. Il est ouvert deux demi-journées par semaine et un conseiller de la Maison de l'emploi y tient des permanences une demi-journée par semaine. Cet espace offre un suivi individualisé à tous les demandeurs d'emploi qui le souhaitent, et les aide à s'orienter vers les bons partenaires. Les outils et les ressources nécessaires à la recherche de travail et de formation sont mis à disposition des Saint-Briciens. En 2010, le Point emploi comptait 70 inscrits, dont 53 femmes.

Pour répondre de façon plus adaptée aux besoins des jeunes, la Ville a créé un réseau information jeunesse qui permet d'accompagner plus spécifiquement les 15-26 ans dans leur insertion professionnelle.

Solidarités

- Au travers du réseau information jeunesse, la Ville affirme sa volonté de dessiner une véritable politique d'accompagnement des jeunes

L'animatrice du RIJ conseille les jeunes de 15 à 25 ans sur leur orientation scolaire et/ou professionnelle. Ce lieu a vocation à devenir un lieu d'accueil complet et de rencontres pour les jeunes (cf. fiche « Enfance et Jeunesse »).

- Saint-Brice soutient les associations travaillant sur l'insertion

Des subventions sont versées à plusieurs associations :

- L'association Plaine de Vie, créée en 1998, a mis en place un jardin d'insertion économique par l'emploi à Ezanville et deux jardins d'animation – dont un se situant à Saint-Brice-sous-Forêt – destinés à des activités de découverte de la faune et de la flore.

Quatre axes structurent l'activité de ce jardin :

- la réinsertion : Plaine de Vie accueille quinze personnes, employées en contrat emploi solidarité ou contrat emploi consolidé, sur des postes d'ouvriers maraîchers ;
 - le maraîchage biologique : l'association cultive près de quatre hectares sur trois terrains situés à Ezanville, Domont et Saint-Brice-sous-Forêt. Les légumes récoltés dans ces jardins portent la certification « agriculture biologique » ;
 - la distribution hebdomadaire de paniers de légumes à un réseau d'adhérents abonnés ;
 - la collaboration avec le secteur francilien de l'agriculture biologique.
- L'association Tremplin 95, travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires institutionnels, associatifs, les entreprises et les organismes de formation, susceptibles d'apporter des débouchés aux personnes privées d'emploi. Elle organise également des ateliers de recherche d'emploi.